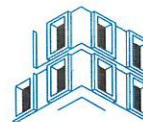




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

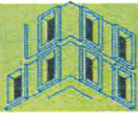
Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2023-120	28/11/2023	Camping « Sous les Pommiers » pour la délégation de service public : Candidature retenue HUTTOPIA / ONLY CAMP	Approuvée
2023-121	28/11/2023	Plantation de 3 arbres dans le bourg : devis des Paysages d'Elle d'un montant de 2139.42 € TTC	Approuvée
2023-122	28/11/2023	Espace de Vie Sociale : revoir les travaux d'aménagement dans leur ensemble (accessibilité et isolation)	Approuvée
2023-123	28/11/2023	Compte financier unique : autorisation de Madame le Maire à signer la convention d'expérimentation	Approuvée
2023-124	28/11/2023	Station-service communale : frais de secrétariat 2023	Approuvée
2023-125	28/11/2023	Rue Joël Durand : signature de la convention de participation au financement avec Isigny-Omaha Intercom	Approuvée
2023-126	28/11/2023	Rue de la Gloriette : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (mise à disposition d'une surface de 40 m ² et approbation du projet)	Approuvée
2023-127	28/11/2023	Gestion de l'éclairage public : extinction à 22h sauf dans le bourg à 23h	Approuvée
2023-128	28/11/2023	Appel à candidatures de professionnels de la construction pour les constructions communales (plans, chiffrages)	Approuvée
2023-129	28/11/2023	Pas de porte commercial : proposition de la Foncière de Normandie – Choix du montage 1 avec indivision (Foncière de Normandie 51 % / Commune 49 %)	Approuvée
2023-130	28/11/2023	Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents la fonction publique territoriale : projet de délibération pour envoi au centre de gestion	Approuvée
2023-131	28/11/2023	Définition des zones pour les projets d'énergies renouvelable : courrier à la Préfecture	Approuvée



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PÉRIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-120

Objet de la délibération

CAMPING « SOUS LES POMMIERS » : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l’appel à candidatures mis en ligne le 02 octobre 2023 ;

Vu l’analyse des candidatures reçues ;

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Retient la candidature de HUTTOPIA / ONLY CAMP,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces de la mise en délégation de service public du camping municipal et l’ensemble des documents nécessaires à la réalisation de celle-ci.
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

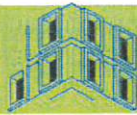
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-120-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-121

Objet de la délibération

AMENAGEMENT DU BOURG : PLANTATION DE 3 ARBRES

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis des Paysages d’Elle pour la plantation de 3 arbres dans le bourg (un platane à feuilles d’érable, un chêne chevelu, un chêne pédonculé) d’un montant de 2 139.42 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que l’ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la prestation.

- **Vote : majorité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 29/11/2023

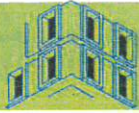
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-121-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-122

Objet de la délibération

ESPACE DE VIE SOCIALE : TRAVAUX D’AMENAGEMENT

Vu les devis reçus pour les travaux d’accessibilité,
Vu la nécessité de considérer également les travaux d’isolation,

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Décide de ne retenir aucun devis pour le moment,
- Décide de revoir les travaux d’aménagement de l’Espace de Vie Sociale dans leur ensemble (accessibilité + isolation)
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 29/11/2023

Signatures :

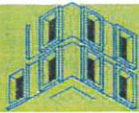
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-122-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-123

Objet de la délibération

COMPTE FINANCIER UNIQUE : CONVENTION POUR EXPERIMENTATION

Vu l’article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,
Vu l’arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d’incendie et de secours autorisés à participer à l’expérimentation au titre de la « vague 3 » de l’expérimentation ;

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention entre Trévières et l’État portant sur l’expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l’exercice 2023.
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 29/11/2023

Signatures :

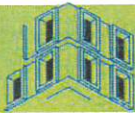
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-123-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-124

Objet de la délibération

STATION-SERVICE COMMUNALE : FRAIS DE SECRETARIAT 2023

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Dit que les frais de secrétariat engendrés pour la gestion de station-service communale doivent faire l’objet d’un remboursement du budget 71104 au budget 71100 pour un montant de 12 000 €, tel que prévus lors du vote des budgets primitifs.
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

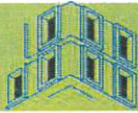
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-124-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Bruno **LEFRANÇOIS**, Delphine **BOULOT**

Étaient excusés : Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc **PÉRIOT**), Patrick **WATERS** (pouvoir donné à Françoise **DUSSERT-SARTHE**), Laëtitia **MOREAU**, Martial **LEGROS** (pouvoir donné à Valérie **TANQUEREL**)

DCM n° 2023-125

Objet de la délibération

RUE JOEL DURAND : CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT AVEC ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention de participation au financement des travaux d’extension du réseau d’assainissement collectif d’eaux usées dans la rue Joël Durand**
(le montant des travaux relatif à l’assainissement des eaux usées de la rue Joël Durand de Trévières réalisés par l’entreprise Martragny TP s’élève 21 770 € € HT soit 26 124 € TTC)

- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

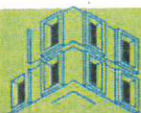
Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-125-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	
	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	
	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-126 Objet de la délibération

RUE DE LA GLORIETTE : INSTALLATION D’INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,
Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l’exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant que L’État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose d’installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de TREVIERES en 2023,

Considérant que la commune de TREVIERES, souhaite voir implanter une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur son territoire, sur le site suivant : TREVIERES - Rue de la Gloriette; voirie communale

Considérant que l’installation de la borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l’investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d’exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées

Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s’engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d’environ 40 m².

Accusé de réception en préfecture
014-211407115-20231128-DCM2023-126-DE
Date de transmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Met à disposition du SDEC Energie, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m²,
- Approuve le projet et les conditions d'implantation de la borne située à Trévières, rue de la Gloriette



- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

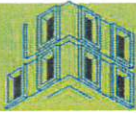
Président	Secrétaire
	



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-126-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-127 Objet de la délibération

GESTION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la hausse des coûts de l’énergie,

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier les horaires de l’éclairage public de la façon suivante :
 - o Armoire du centre-bourg : extinction de 23h à 6h
 - o Toutes les autres armoires : extinction de 22h à 6h
- Charge Madame le Maire de transmettre ces informations au SDEC Energie pour une mise en application dès que possible.
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

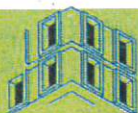
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-127-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PÉRIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-128

Objet de la délibération

APPEL A CANDIDATURE POUR LES CONSTRUCTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Décide de faire appel à des professionnels de la construction (architectes, maîtres d’œuvre etc.) pour avancer sur le projet des futures constructions communales (plans, chiffrages)
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

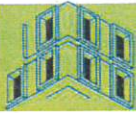
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-128-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-129

Objet de la délibération

PAS DE PORTE COMMERCIAL : PROPOSITION DE LA FONCIERE DE NORMANDIE

Vu les différents montages financiers proposés par la Foncière de Normandie pour les travaux de rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment communal (72 rue Jean-Pierre RICHARD)

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Choisit le montage n°1 pour le financement des travaux de rénovation (indivision Foncière de Normandie 51 % / Commune 49%)
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.
TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

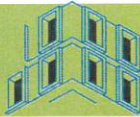
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20231128-DCM2023-129-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	21/11/2023
DATE D’AFFICHAGE	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Bruno **LEFRANÇOIS**, Delphine **BOULOT**

Étaient excusés : Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick **WATERS** (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia **MOREAU**, Martial **LEGROS** (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-130

Objet de la délibération

PRIME DE POUVOIR D’ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l’avis du Comité Social territorial en date du

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 39000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3250 euros en moyenne par mois)

La prime prévue est versée par :

- l’employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l’agent sur la période de référence.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l’agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.
La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Décide que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- La prime est versée en une fois avant le 30 juin 2024.
- L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.



- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 29/11/2023

Signatures :

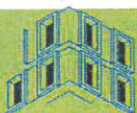
Président	Secrétaire
	



**PROJET DE
DELIBERATION**



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	
	21/11/2023
DATE D'AFFICHAGE	
	21/11/2023

RÉUNION du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PERIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

DCM n° 2023-131 Objet de la délibération

DEFINITION DES ZONES POUR LES PROJETS D'ÉNERGIES RENEUVELABLES

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023 ;
Vu l'obligation faite aux collectivités territoriales de définir les zones d'accélération avant le 31 décembre 2023 ;

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :



- Charge Madame le Maire d'adresser un courrier à la Préfecture afin de solliciter un délai supplémentaire, nécessaire à l'organisation de temps de concertation avec le public
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 29/11/2023

Signatures :

Président 	Secrétaire 
--	--



Accusé de réception en préfecture
014-2114071 19-20231128-DCM2023-131-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023